

Ensemble immobilier 15, 25 et 27 rue de Trépillot - Aliénation au profit de la Société R. BOURGEOIS

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville a consenti les 25 juillet et 14 août 1986 à la Société R. BOURGEOIS un contrat de location avec promesse de vente pour l'occupation de l'ensemble immobilier sis 15, 25 et 27 rue de Trépillot. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 15 janvier 1988.

La location arrivant à échéance le 29 avril 1996, la Société R. BOURGEOIS a décidé de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier conformément aux dispositions du contrat pour une valeur résiduelle de rachat fixée contractuellement à 1 000 F HT.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir pour matérialiser l'aliénation au profit de la Société R. BOURGEOIS de l'ensemble immobilier communal sis 15, 25 et 27 rue de Trépillot. La recette sera encaissée à l'imputation 90.90.2138 CP 86009.20500.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Patrimoine et de la Commission Développement Economique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 11 mars 1996.